

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Etablissement public de coopération intercommunale

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION
ARRÊTÉS

24-F-428

24-A-0379	LILLE - Rue de Cologne - Restriction temporaire de circulation hors agglomération - Prolongation
24-A-0380	Régie de recettes Parkings Grand Stade - Nomination de mandataires permanents
24-A-0381	LILLE - Boulevard Louis Pasteur - Restriction temporaire de circulation hors agglomération - Prolongation
24-A-0382	LILLE - Boulevard Louis Pasteur - Restriction temporaire de circulation hors agglomération - Prolongation
24-A-0383	LILLE - Boulevard Louis Pasteur - Restriction temporaire de circulation hors agglomération - Prolongation
24-A-0384	EMMERIN - WATTIGNIES - Hameau de la Nappe - Rue de Seclin - Rue de la Part d'Eau - Chemin rural n° 12 - Chemin vicinal ordinaire n° 11 - Restriction temporaire de circulation hors agglomération
24-A-0385	RADINGHEM EN WEPPEES - Rue des Bois Blancs - Restriction temporaire de circulation hors agglomération
24-A-0386	ANNOEULLIN - Rue de Carvin - Restriction temporaire de circulation hors agglomération
24-A-0387	LA CHAPELLE D'ARMENTIERES - Chemin du Cortembut - Restriction temporaire de circulation hors agglomération
24-A-0388	AUBERS - Rue du Bas Pommereau - Restriction temporaire de circulation hors agglomération

24-A-0389	LA MADELEINE - Boulevard Pierre de Coubertin - Règlementation permanente de la circulation hors agglomération
24-A-0390	ARMENTIERES - Espaces Naturels de la Métropole européenne de Lille - Près du Hem - Baignade naturelle 2024
24-A-0391	SAINGHIN-EN-MELANTOIS - Organisation d'une course sportive - Restriction temporaire de circulation hors agglomération
24-DD-0628	Travaux d'aménagement des stations tous corps d'état (TCE) - Marché public - Prolongation - Avenant sans incidence financière
24-DD-0640	LYS-LEZ-LANNOY - 40 rue Jean Moulin - Renouvellement des canalisations d'eau potable - Servitude tréfoncière - Création
24-DD-0642	ARMENTIERES - Près du Hem - Club d'escrime - Convention d'occupation du domaine public

Ce fascicule a pour vocation de satisfaire aux obligations légales et réglementaires nécessaires à l'entrée en vigueur des actes.